

en argent, des octrois de terre ont été accordés à 18 compagnies dans le Manitoba et le Nord-Ouest, s'élevant à 27,937,333 acres, exclusivement du terrain accordé au chemin de fer du Pacifique Canadien. La moyenne de l'octroi était de 6,400 acres par mille, et le nombre estimé de milles subventionnés de 3,494. Des emprunts au montant de \$815,000 ont été autorisés à trois compagnies, sur lesquels \$748,626 ont été payés et il reste \$66,374 à tirer. D'après les dispositions d'un acte passé durant la session de 1888, 11,316 tonnes de rails qui avaient déjà servi furent prêtées à sept compagnies différentes d'après certaines conditions.

166. Avant la confédération le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse avait accordé une subvention de \$1,089,674 au chemin de fer Windsor et Annapolis et le gouvernement canadien avait payé \$2,656 au chemin de fer Toronto, Grey et Bruce. Plus tard le gouvernement fédéral se chargea de payer ces sommes.

Total des
subsidés
payés de-
puis la con-
fédération.

Les sommes suivantes ont aussi été payées :—

Chemin de fer Atlantique et Nord-Ouest.	\$373,200
“ du Nord.	530,000
“ d'Esquimalt et Nanaimo.	750,000
Total.	<u>\$1,653,200</u>

Le montant total payé ou pris en charge par le gouvernement de la Puissance jusqu'au 1er octobre 1891 pour la construction des chemins de fer a donc été comme suit :—

Somme payée avant la confédération par les gouvernements provinciaux et subséquemment prise en charge par le gouvernement fédéral.	\$1,092,330
Subsidés payés par le gouvernement fédéral.	9,694,702
Total.	<u>\$10,787,032</u>

167. En outre du montant ci-dessus, la somme de \$15,142,633 fut prêtée au Grand Tronc par le gouvernement de la province du Canada, la dette ayant été transportée au gouvernement de la Puissance à l'époque de la Confédération.

Prêt au
Grand-
Tronc.